GESTION GLOBALE
D'ACTIFS CIBC

Fiducies autochtones : Soutenir la collectivité quelles que soient les conditions du marché

Octobre 2026

Zachary Lee, CFA, associé, Solutions client, Gestion privée
Bill Murray, directeur, Marchés autochtones

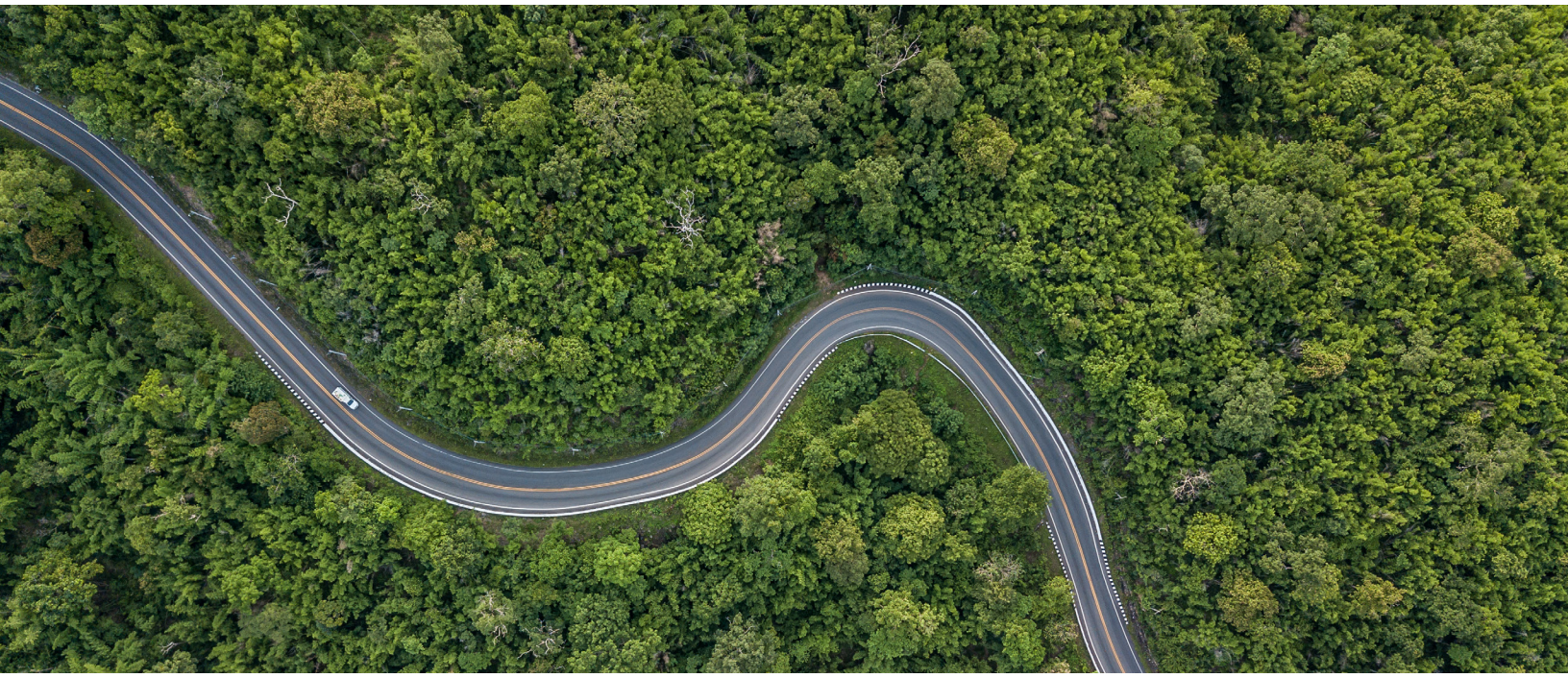

Pour les fiducies autochtones qui doivent effectuer des distributions annuelles, la principale question qui se pose en matière de placement n'est pas simplement de savoir comment maximiser les rendements, mais comment générer une croissance durable, ajustée en fonction du risque, tout en préservant la capacité de la fiducie à soutenir la collectivité quelles que soient les conditions du marché.

Avec plus de 23 milliards de dollars versés au titre d'ententes liées aux Autochtones depuis 2000, de nombreuses Premières Nations ont constitué des fiducies pour contribuer à préserver et à accroître leur patrimoine à long terme. Après avoir enfin reçu les fonds d'indemnisation, les Premières Nations doivent alors décider comment, quand et où investir.

Parmi les autres considérations importantes figurent la nécessité de concilier la croissance au profit des générations futures avec la préservation du capital, ainsi que celle de structurer les revenus afin de compléter, puis de remplacer à terme, les transferts gouvernementaux. La croissance est souvent l'objectif qui vient naturellement à l'esprit en premier. Ces fiducies sont souvent constituées à partir de sommes importantes provenant de règlements ou d'autres formes de patrimoine communautaire, et il existe une forte volonté de veiller à ce que les fonds augmentent sensiblement au fil du temps. Toutefois, pour les fiducies qui sont tenues d'effectuer régulièrement des distributions annuelles, la croissance n'est qu'un aspect de la question.

Si une fiducie doit soutenir la collectivité quelles que soient les conditions du marché, une répartition de l'actif réfléchie et prudente est essentielle.

Cela ne signifie pas qu'il faut renoncer complètement à la croissance, ni investir de façon si prudente que la fiducie ne puisse suivre le rythme de l'inflation ou répondre aux besoins futurs. Le capital doit tout de même croître, mais cela ne signifie pas non plus qu'il faut viser les rendements les plus élevés. Il s'agit plutôt de reconnaître que, lorsqu'une fiducie doit verser des fonds chaque année, une volatilité excessive peut nuire à cet objectif.

Pour de nombreuses fiducies des Premières Nations, les distributions annuelles ne sont pas facultatives. Elles font partie de la raison d'être même de la fiducie. Ces paiements doivent généralement servir à financer des priorités communautaires, notamment les distributions par habitant, le logement, l'éducation, les infrastructures, les initiatives en matière de santé, le soutien aux aînés, les programmes culturels, le remboursement de prêts ou le développement économique.

Lorsque les distributions de la fiducie sont conservées et réinvesties à l'extérieur de la fiducie, il faut veiller à préserver l'admissibilité aux exonérations fiscales des Premières Nations, en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les Indiens* et de l'alinéa 149(1)c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces exonérations d'impôt ne s'appliquent généralement pas au revenu gagné à l'extérieur de la réserve ou qui provient de placements effectués dans l'économie générale.

Ces distributions annuelles ont une incidence importante sur la façon dont un portefeuille est géré.

Réduire au minimum l'incidence des rendements négatifs du marché

Si un portefeuille connaît une mauvaise année, comme tous les portefeuilles finissent inévitablement par en connaître, la perte ne reste pas simplement théorique si la fiducie doit également effectuer sa distribution annuelle. Si elle doit effectuer des distributions alors que la valeur de son portefeuille est en baisse, la fiducie peut devoir vendre des placements dont la valeur a temporairement diminué simplement pour honorer ses obligations. Une fois ce capital retiré, il n'est plus investi et sa valeur ne peut donc pas augmenter advenant une remontée des marchés.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les années de repli ont des répercussions plus importantes dans une structure fiduciaire prévoyant des versements réguliers. La perte ne tient pas seulement à la baisse de la valeur marchande, mais aussi aux effets des distributions de liquidités effectuées pendant cette baisse. Au fil du temps, cela peut réduire considérablement la valeur à long terme de la fiducie. La nécessité constante d'effectuer des distributions est un facteur crucial à prendre en compte lors de la constitution du portefeuille.

De nombreuses stratégies de placement semblent solides lorsque l'on fait abstraction des retraits et les évalue sur des cycles haussiers relativement courts (c.-à-d. de trois à cinq ans). Si aucune somme n'était jamais retirée, on pourrait généralement s'attendre à ce qu'un portefeuille comportant davantage d'actifs risqués affiche une croissance supérieure à long terme. C'est l'argument traditionnel en faveur d'une approche plus dynamique, puisque les actifs risqués ont tendance à surpasser les actifs plus sûrs sur de longues périodes. Si un investisseur peut simplement laisser son capital intact, ce potentiel de croissance supérieur peut se concrétiser grâce à l'effet des intérêts composés.

Mais les fiducies des Premières Nations ne sont pas des réserves de capital laissées intactes. Ce sont des structures conçues pour répondre à des besoins réels au moment où ils se présentent et, dès que des distributions régulières entrent en jeu, les calculs changent.

Nous avons analysé le rendement historique qu'aurait affiché une fiducie d'un million de dollars détenant un portefeuille composé à 80 % d'actions et à 20 % d'obligations, comparativement à un portefeuille 50/50. La figure 1 montre comment ces portefeuilles ont progressé sans distributions. La figure 2 montre leur rendement après la prise en compte d'une distribution annuelle de 5 %. En l'absence de distributions, de 2000 à 2025, un portefeuille davantage axé sur les actions, composé à 80 % d'actions et à 20 % de titres à revenu fixe, a surpassé un portefeuille équilibré 50/50. Le portefeuille 80/20 a affiché un rendement annuel moyen d'environ 6,59 %, tandis que celui du portefeuille 50/50 s'est établi à environ 5,77 %. Cette constatation témoigne du concept selon lequel un risque plus élevé est compensé par des rendements plus élevés au fil du temps.

À la figure 2, lorsque les distributions annuelles ont été prises en compte, le résultat s'est inversé. Le portefeuille 50/50 a terminé la période avec une valeur finale plus élevée et une valeur globale de fin de période supérieure à celles du portefeuille 80/20 plus dynamique.

Figure 1 : Comparaison des portefeuilles 50/50 et 80/20 sans distributions

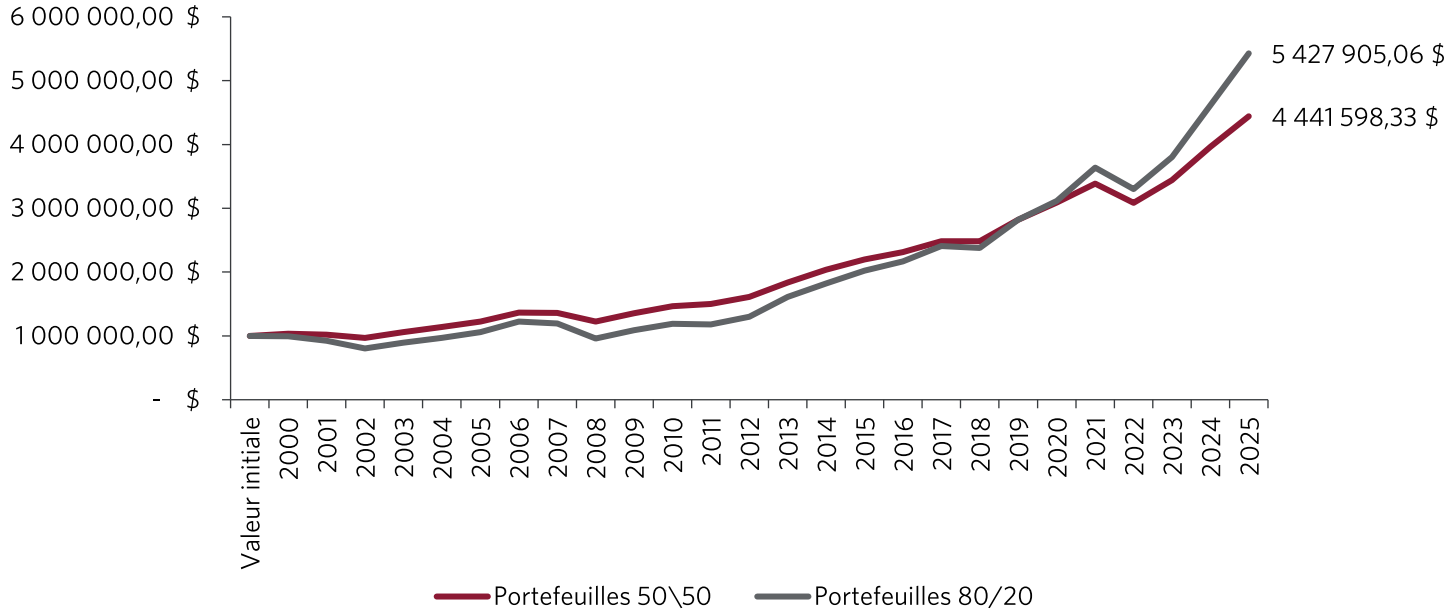

Source : Gestion d'actifs CIBC inc., selon les données des tiers fournisseurs de services suivants : Bloomberg, en date du 14 mai 2026. Le portefeuille 50/50 est composé à 20 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada ($ CA), à 15 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada ($ CA), à 5 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond ($ CA), à 16 % de l'indice composé S&P/TSX, à 22 % de l'indice S&P 500 ($ CA) et à 12 % de l'indice MSCI EAEO ($ CA). Le portefeuille 80/20 est composé à 13 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada ($ CA), à 5 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada ($ CA), à 2 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond ($ CA), à 23 % de l'indice composé S&P/TSX, à 35 % de l'indice S&P 500 ($ CA) et à 22 % de l'indice MSCI EAEO ($ CA).

Figure 2 : Comparaison des portefeuilles 50/50 et 80/20 avec distributions

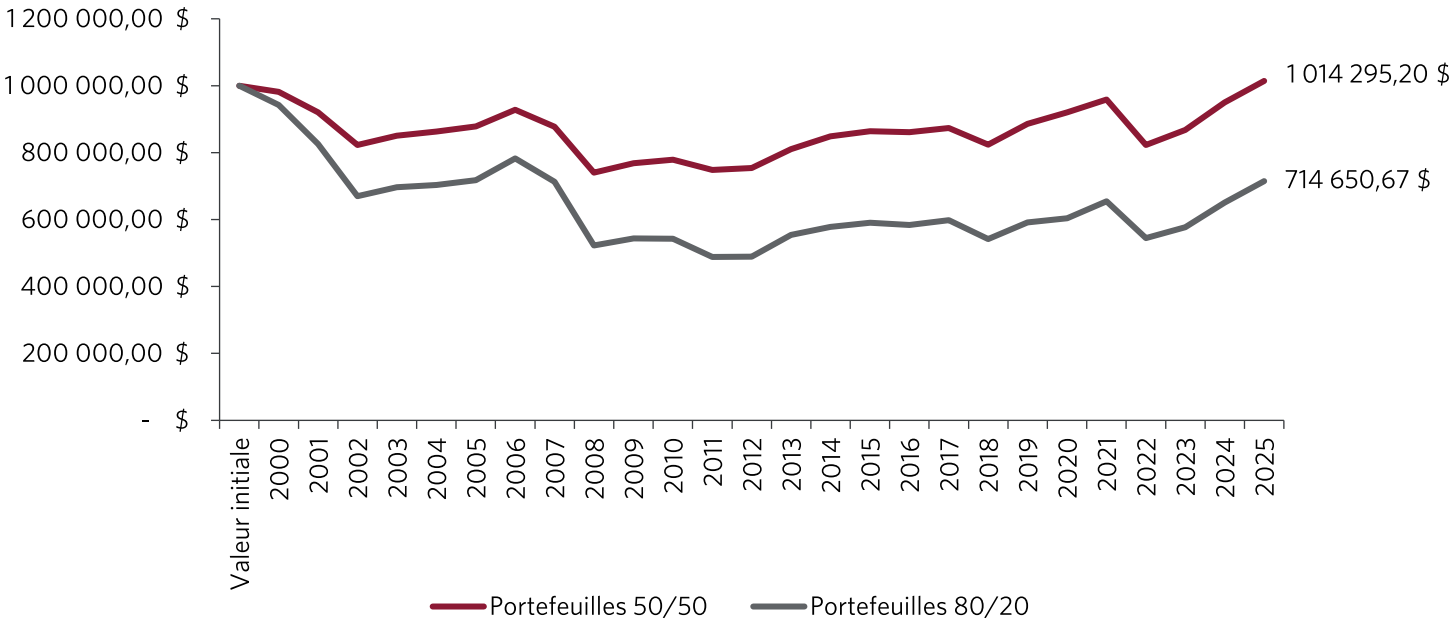

Source : Gestion d'actifs CIBC inc., selon les données des tiers fournisseurs de services suivants : Bloomberg en date du 14 mai 2026.

Ce résultat est important, car il remet en question une hypothèse répandue. Une prise de risque accrue ne mène pas toujours à de meilleurs résultats à long terme lorsqu'une fiducie effectue des versements importants et réguliers. En fait, lorsque les distributions font partie de la structure, un risque excessif peut nuire à la raison d'être de la fiducie.

L'examen des données d'un mois à l'autre montre pourquoi le portefeuille 50/50 a mieux résisté après la prise en compte des distributions annuelles. Au cours de la période de janvier 2000 à avril 2026, le portefeuille 50/50 a enregistré 105 mois de pertes, contre 113 pour le portefeuille 80/20. Son pire rendement mensuel a été de -6,69 %, contre -9,82 % pour le portefeuille 80/20, et il n'a connu que 11 mois de pertes supérieures à 3 %, comparativement à 34 mois pour le portefeuille comportant une plus forte proportion d'actions. De plus, la séquence des rendements dans cet exemple érode davantage le portefeuille 80/20, puisque le début des distributions coïncide avec le début d'un marché boursier baissier. Cela illustre comment les entrées et les sorties de fonds d'un portefeuille peuvent faire en sorte que les rendements réels diffèrent considérablement des moyennes historiques.

Pour les fiducies des Premières Nations qui effectuent des distributions régulières, cet aspect est important. Lorsque les pertes sont plus fréquentes et plus graves, la fiducie peut devoir retirer des liquidités au mauvais moment, ce qui exerce une pression accrue sur sa capacité à long terme de soutenir les générations actuelles et futures.

Pour atteindre les objectifs de préservation du patrimoine, de versement de distributions et de croissance, nous avons besoin d'une structure de placement capable de résister aux périodes difficiles sans compromettre l'avenir.

Un portefeuille plus prudent ne doit pas nécessairement éviter les actifs risqués. Il y a plutôt lieu de constituer un portefeuille suffisamment résilient pour que des distributions puissent être effectuées sans que la volatilité à court terme le fasse dévier de sa trajectoire. Cela signifie détenir suffisamment d'actifs stabilisateurs, comme les titres à revenu fixe, pour réduire le risque que la fiducie doive vendre des actifs de croissance précisément au mauvais moment. Il faut donc accepter que des rendements plus réguliers puissent, en pratique, produire de meilleurs résultats à long terme au lieu d'afficher des hausses et des baisses plus marquées.

La figure ci-après présente les principales baisses de 5 % ou plus qu'ont enregistrées l'indice composé S&P 500 et l'indice des obligations universelles FTSE Canada depuis 1980. Comme nous pouvons le constater, les actions connaissent généralement des replis plus nombreux et plus importants que les titres à revenu fixe. Cela signifie qu'une pondération plus élevée de titres à revenu fixe peut procurer des rendements plus stables et des fluctuations de prix moins marquées. Une répartition de l'actif à long terme de 50/50 dès le départ aide à traverser les replis sans chercher, par réaction, à anticiper les fluctuations du marché. L'adage selon lequel « il vaut mieux rester sur le marché » s'est révélé, à maintes reprises, plus fiable que la stratégie consistant à « anticiper les fluctuations du marché ».

Figure 3 : Replis historiques supérieurs à 5 %

Baisses de plus de 5 % des titres à revenu fixe

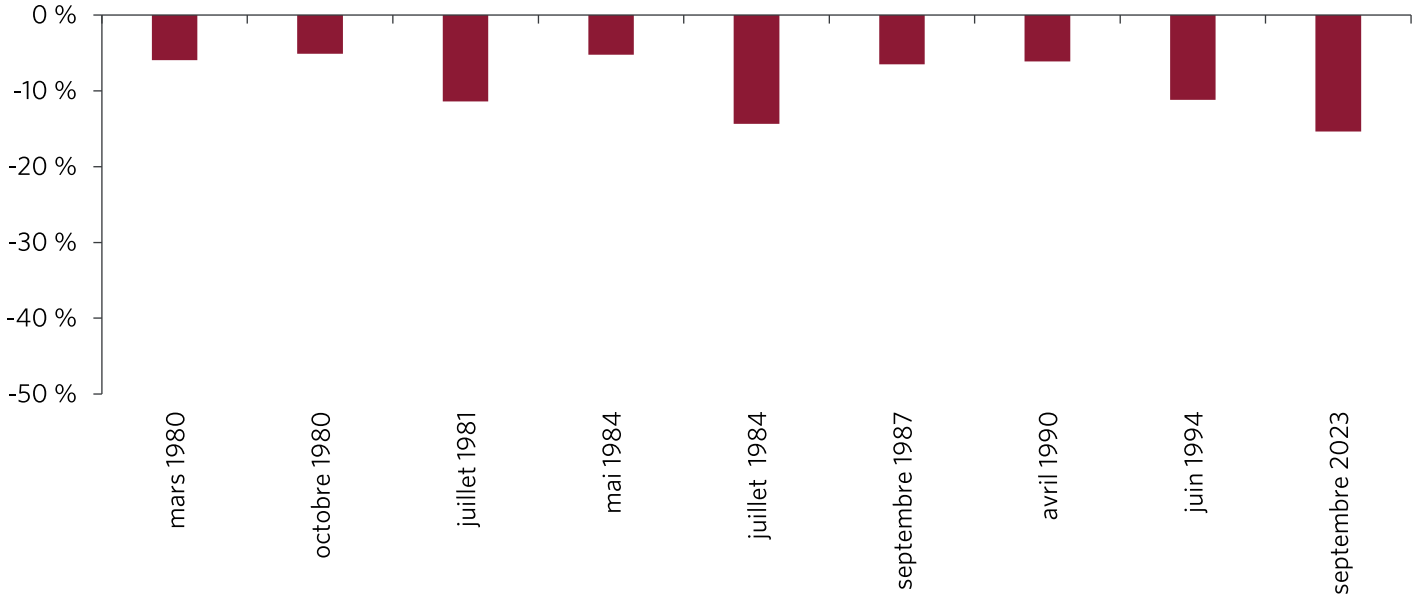

Baisses de plus de 5 % des marchés boursiers

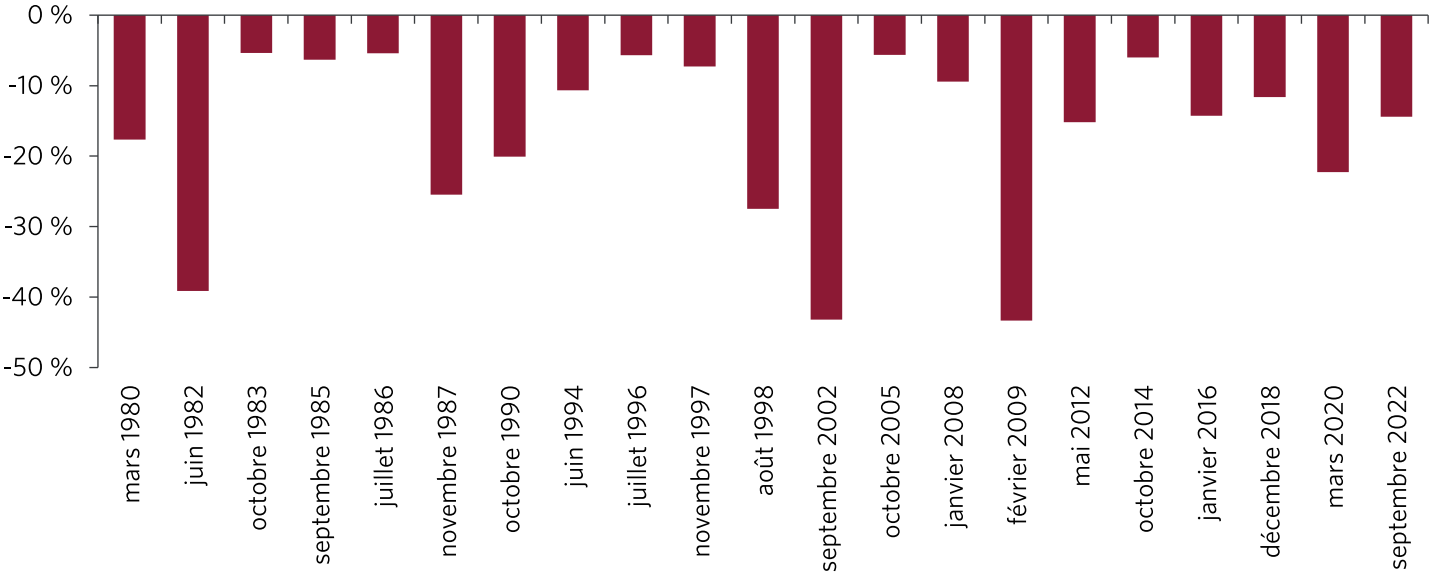

Source : Gestion d'actifs CIBC inc., selon les données des tiers fournisseurs de services suivants : Bloomberg en date du 14 mai 2026.

C'est particulièrement important, car les fiducies des Premières Nations ont souvent une vocation intergénérationnelle visant à soutenir les futurs membres et à remplir une obligation de gérance efficace. Les placements doivent être structurés non seulement pour favoriser la croissance, mais aussi pour assurer leur pérennité.

Il y a également une importante dimension de gouvernance à prendre en considération. Les collectivités peuvent subir des pressions pour obtenir des rendements plus élevés, surtout lorsque les besoins actuels sont urgents et manifestes, mais la recherche de rendements sans prise en compte des effets d'un risque accru combiné à l'incidence de distributions annuelles peut être préjudiciable.

Les fiduciaires et les décideurs doivent évaluer la stratégie de placement en fonction de la façon dont la fiducie contribue réellement aux objectifs de la collectivité. Cela porte le débat au-delà des seuls rendements, vers la convenance et la finalité des placements.

Si la fiducie doit verser 5 % chaque année, préserver le capital à long terme et demeurer une source fiable de soutien pour la collectivité, la structure appropriée sera probablement celle qui privilégie la sécurité et l'équilibre plutôt qu'un portefeuille strictement axé sur la croissance.

Pour les fiducies des Premières Nations, l'objectif n'est pas simplement d'accroître le patrimoine, mais plutôt de soutenir les personnes, le respect des priorités et l'autodétermination à long terme. Pour ce faire, il faut suivre une approche de placement rigoureuse qui concilie les possibilités de croissance et le risque. Il faut également comprendre que les distributions annuelles amplifient les conséquences des mauvaises années et accepter que, dans ce contexte, la sécurité n'est pas une considération secondaire. Elle est essentielle à la réussite.

À propos de Gestion globale d'actifs CIBC

Gestion globale d'actifs CIBC (GGA CIBC), la filiale de gestion d'actifs de la Banque CIBC, est l'un des plus importants gestionnaires d'actifs au Canada. Établie en 1972[1], Gestion globale d'actifs CIBC offre une vaste gamme de solutions de placement, notamment des fonds communs de placement, des FNB, des solutions de portefeuille, des placements non traditionnels, des services de gestion discrétionnaire de placements pour les particuliers à valeur nette élevée et une gestion de portefeuille institutionnelle. Comptant des équipes partout au Canada et aux États-Unis, Gestion globale d'actifs CIBC offre des services à des particuliers à valeur nette élevée et à des clients institutionnels en Amérique du Nord ainsi qu'à des clients institutionnels partout dans le monde.

Communiquez avec nous en tout temps

Pour savoir comment Gestion globale d'actifs CIBC peut vous aider à obtenir des résultats de placement pertinents, communiquez avec votre représentant CIBC. Pour en savoir plus, communiquez avec nous sur LinkedIn et YouTube.

Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/gga

[1] Gestion globale d'actifs CIBC (auparavant connue sous le nom de TAL Gestion globale d'actifs inc.) a été fondée en 1972 en tant que société privée de gestion de placements. La Banque CIBC a acquis une participation en 1994, pour finalement détenir 100 % en 2001.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de Gestion globale d'actifs CIBC en date d'octobre 2026, à moins d'indication contraire, et peuvent changer en tout temps. Gestion globale d'actifs CIBC n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à la mise à jour de ces opinions.

Ce document vise à donner des renseignements généraux et ne constitue aucunement des conseils financiers, fiscaux, juridiques, comptables ou de placement. Il ne faut pas s'y fier à ces fins ni le considérer comme des prévisions sur le rendement futur des marchés ou comme une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés. La situation personnelle de chacun et la conjoncture doivent être prises en compte dans une saine planification des placements. Toute personne voulant utiliser les renseignements contenus dans le présent document doit d'abord consulter son conseiller.

Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou qui y font référence, ou qui comprennent des termes comme « s'attendre à », « prévoir », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ou d'autres termes semblables. De plus, tous les énoncés qui peuvent être faits concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives et les éventuelles mesures futures prises par le fonds sont aussi des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sont pas garants du rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats et les réalisations réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique générale, les conditions de marché et des entreprises; les fluctuations des cours, des taux d'intérêt et des taux de change; les changements de la réglementation gouvernementale et les événements catastrophiques. La liste ci-dessus des facteurs importants qui peuvent influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre des décisions de placement, nous vous invitons à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres. Gestion globale d'actifs CIBC ne s'engage pas, et décline expressément toute obligation, à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

« Bloomberg® » est une marque de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, notamment Bloomberg Index Services Limited (BISL), l'administrateur des indices (collectivement, Bloomberg), et son utilisation à certaines fins a été autorisée sous licence à Gestion globale d'actifs CIBC. Bloomberg n'est pas affilié à Gestion globale d'actifs CIBC, et Bloomberg n'approuve, n'endosse, n'examine ni ne recommande les produits de Gestion globale d'actifs CIBC inc.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit explicite de Gestion globale d'actifs CIBC. Le rendement passé peut ne pas se reproduire et n'est pas garant du rendement futur.

MD/MC Le logo CIBC et « Gestion globale d'actifs CIBC » sont des marques de la Banque CIBC, utilisées sous licence. Gestion globale d'actifs CIBC est une marque sous laquelle Gestion d'actifs CIBC inc. exerce ses activités.